**Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2020 à 20 h**

Présents : Guy VADROT, Françoise GENERMONT, Isabelle TISSIER, Patrice GUERINONI, Bruno DROUARD, Pierre FLANDIN, Isabelle GUERINONI, Lucien LAMBERTS, Florian LEGENDRE, Gisèle MEUNIER, Adrien VASSEUR.

Absents : /

Secrétaire de séance : Isabelle TISSIER

**I – Délégués commissions communales**

Le Maire informe le conseil Municipal que le CCAS a été dissous au 1er janvier 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remettre en place le CCAS.

Membres : Françoise GENERMONT Isabelle TISSIER

 Patrice GUERINONI Pierre FLANDIN

 Florian LEGENDRE Gisèle MEUNIER

 Isabelle GUERINONI

Après délibération, le Conseil Municipal décide d’instaurer les commissions suivantes :

Communication : Isabelle TISSIER Isabelle GUERINONI

 Adrien VASSEUR Gisèle MEUNIER

Environnement : Patrice GUERINONI Isabelle GUERINONI

 Pierre FLANDIN

Fêtes, cérémonie et culture :

Françoise GENERMONT Adrien VASSEUR

 Lucien LAMBERTS Florian LEGENDRE

Patrimoine (Amélioration des Bourgs, routes et travaux) :

 Florian LEGENDRE Bruno DROUARD

 Lucien LAMBERTS

Bois communaux et chaumes :

 Patrice GUERINONI Pierre FLANDIN

 Florian LEGENDRE Bruno DROUARD

 Adrien VASSEUR

Deux garants doivent être désignés pour les coupes de bois, le Conseil Municipal charge le Maire de demander aux personnes suivantes si elles sont intéressées :

Noël MEUNIER Pascal DESBOUIS

Jean Paul MEUNIER Jean Christophe PUECH

Christophe HOOG Dominique BONNOT

Bernard PARIS

**II – Eglise : Mise en sécurité des cloches**

Suite à la visite annuelle de l’entretien des cloches, l’entreprise LUCOTTE informe le Conseil Municipal que des travaux sont à envisager pour la mise en sécurité et aux normes de l’installation de sonnerie électrique des cloches ainsi que la remise en état mécanique de la cloche n°2 ; Elle propose deux devis :

Remise en sécurité et aux normes : 2 217,005 € TTC

Travaux mécaniques : 403,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l’entreprise LUCOTTE, sous réserve d’une intervention rapide.

**III – Régisseurs des recettes**

Le Conseil Municipal nomme Adrien VASSEUR, régisseur des recettes et Isabelle GUERINONI, suppléante.

**IV – Délégations du Maire**

Le Conseil Municipal ajoute au Maire les délégations suivantes :

- décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n’excédant pas douze ans

- passer les contrats d’assurance ainsi que d’accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

**V – Divers**

**14 juillet** : Le Conseil Municipal décide de demander aux associations de la commune si elles souhaitent participer à l’organisation de cette fête.

Il charge la commission des fêtes de les convoquer à cet effet.

**Calendrier des réunions** : Le Conseil Municipal décide d’instaurer un calendrier perpétuel pour fixer les dates des réunions du Conseil Municipal, à savoir le deuxième mercredi de chaque trimestre.

Si besoin, des séances seront organiser en dehors de ces dates.

**Commissions CCTBC** : Le Maire informe les conseillers qu’ils peuvent postuler pour des postes au sein de la Communauté de communes. S’ils sont intéressés, ils devront lui faire parvenir leurs candidatures avant le 14 août.

**Noël des enfants** : Le Conseil Municipal charge le CCAS d’organiser les commandes de jouets pour le noël 2020.

**Ouverture de Mairie** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les horaires d’ouverture du secrétariat comme suit :

Mardi, Jeudi et vendredi de 10 h à 12 h

Le samedi, une permanence d’élus sera tenue de 10 h à 12 h.

**Courrier « Vivre à Marigny, un village en héritage » :** Suite au courrier reçu par tous les conseillers, le Conseil Municipal décide de porter ce sujet à l’ordre du jour de la prochaine réunion.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.